

24 juil 2015 -15:54

Appartient à Conseil des ministres du 24 juillet 2015

## Accord entre l'UEBL et le Sultanat d'Oman concernant l'encouragement et la protection réciproque des investissements

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à l'avant-projet de loi portant assentiment à l'Accord entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise, d'une part, et le Sultanat d'Oman, d'autre part, concernant l'encouragement et la protection réciproque des investissements, fait à Muscat le 16 décembre 2008.

Cet accord, qui vise à renforcer la coopération économique des parties concernées, comporte des dispositions propres à garantir le traitement juste et équitable des investissements, l'indemnisation rapide et adéquate en cas d'expropriation ainsi que le libre transfert des revenus.

Il prévoit également une procédure pour le règlement des différends qui surgiraient entre un investisseur et le pays hôte de son investissement, avec la faculté de recours à l'arbitrage international, ainsi qu'une clause sociale et environnementale.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Didier Reynders, Vice-Premier ministre  
et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé  
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1  
Rue des Petits Carmes15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<http://www.diplomatie.be>